



Cité scolaire Niepce-Balleure 141 avenue Boucicaut 71100 CHALON-SUR-SAÔNE 03.85.97.96.00 cite.niepce.balleure@gmail.com

Document à conserver

NOTE AUX PARENTS Année scolaire 2018/2019

Votre fils ou votre fille va intégrer en septembre une classe de la cité scolaire Niepce-Balleure.

L'équipe de direction est constituée d'un proviseur en charge de l'établissement, assisté de deux proviseurs adjoints, deux directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques et trois conseillers principaux d'éducation.

La qualité des relations que nous mettrons en place entre vous et les équipes du lycée contribuera grandement à la réussite de vos enfants. Les CPE, les professeurs principaux et l'équipe de direction vous recevront autant que de besoin.

Des rencontres parents-professeurs seront régulièrement organisées et il est important que vous y participiez.

Les outils mis en place pour faciliter le suivi de la scolarité de vos enfants sont les suivants :

- Un carnet de liaison est remis à chaque jeune en début d'année. L'élève doit l'avoir sur lui en permanence. Le règlement intérieur y figure, vous devrez en prendre connaissance et le signer. L'inscription de l'élève dans l'un des deux lycées vaut adhésion au règlement intérieur. Il vous faudra consulter régulièrement ce carnet de liaison qui est un élément important de la communication entre les parents, les professeurs, les CPE et l'infirmerie.
- LIBERSCOL, espace numérique de travail, vous permettra de consulter l'emploi du temps de votre enfant, et les éventuelles modifications, ses notes, de prendre rendez-vous ou d'échanger avec les équipes, d'avoir les notes officielles d'information. Un compte est attribué et disponible pour chaque parent. Les possibilités offertes sont très nombreuses, rapides, fiables et permettent un suivi sans faille de la scolarité. Les identifiants et codes d'activation seront communiqués automatiquement courant septembre, soit via le net <u>AUX PARENTS AYANT RENSEIGNÉ LEUR ADRESSE MAIL</u>, soit par le biais de vos enfants ou par la poste. L'accès au site est donné aux nouveaux élèves en début d'année.

Trois certificats de scolarité seront distribués aux élèves et étudiants dans la troisième semaine suivant la rentrée.

Les parents et les élèves ont leur place dans les différentes instances représentatives et décisionnelles du lycée (conseil d'administration, conseils de classes, conseil de la vie lycéenne...). C'est par cet engagement que vous prendrez une part active à toute la vie de la cité scolaire. Je vous encourage donc à vous présenter aux élections des représentants de parents en vous rapprochant des associations de parents d'élèves ou en vous présentant sans étiquette.

En espérant que cette année scolaire à venir sera réussie pour vos enfants, je reste avec les équipes à votre disposition pour toute question complémentaire.

Le proviseur,

A. JASSIONNESSE





Cité scolaire Niepce-Balleure 141 avenue Boucicaut 71100 CHALON-SUR-SAÔNE 03.85.97.96.00 cite.niepce.balleure@gmail.com

Document à conserver

CALENDRIER

Dates d'inscription:

LT Niepce	Inscription en seconde	Lundi 02 juillet 2018 Mardi 03 juillet 2018	de 13h00 à 19h00
	Inscription en première S	Mardi 26 juin 2018	de 9h00 à 12h30
	Inscription en première STL / STI2D	Mercredi 04 juillet 2018	de 13h00 à 17h00
	Inscription en terminale	Lundi 18 juin 2018	de 9h00 à 13h00
LP	Inscription en troisième professionnelle et en seconde *	Lundi 02 juillet 2018 Mardi 03 juillet 2018	de 13h00 à 19h00
Balleure	Inscription en première et en terminale *	Les 25, 26 et 28 juin 2018 Le 27 juin 2018	de 8h00 à 18h00 de 8h00 à 12h00

- <u>Dates de rentrée scolaire :</u>
 élèves de 3^{ème} et de 2^{nde} : lundi 3 septembre à 8h30 pour les internes, à 10h pour les autres
 - élèves de 1ère et terminale : mardi 4 septembre à 8h pour les internes, à 10h pour les autres

- nouveaux élèves de 1^{ère} : mardi 4 septembre à 9h30 Les parents des nouveaux élèves internes de 1^{ère} seront reçus pour une réunion d'information le mardi 4 septembre à 9h

* IMPORTANT (élèves du LP Balleure uniquement, pour une première inscription) : les prises de taille et de pointure pour les tenues d'atelier doivent se faire le jour de l'inscription. Présence de l'élève indispensable.

Pour les élèves de troisième professionnelle la tenue, à la charge des familles, est à régler par chèque bancaire à la commande. Pour les élèves de seconde, la tenue est subventionnée par le Conseil Départemental de Saône-et-Loire.

MATÉRIEL À PRÉVOIR POUR LA RENTRÉE			
Pour tous les élèves participant aux cours d'éducation physique et sportive Une paire de baskets Un short et un survêtement Un sac de sport			
Pour les élèves ayant des TP de physique-chimie	Blouse blanche en coton		
Pour tous les élèves d'enseignement professionnel	2 cadenas (1 pour le casier, 1 pour la trousse à outils)		

DOCUMENTS À RENDRE

Le dossier doit être rendu complet au moment de l'inscription.

Pour tous les élèves :
☐ Fiche d'inscription
☐ Copie du jugement de divorce confiant la garde des enfants (si concerné)
☐ Copie de la carte d'identité recto/verso
☐ RIB (pour le service d'intendance)
☐ Fiche infirmerie et la copie des pages de vaccination du carnet de santé
☐ Chèque de 8€ pour le foyer socio-éducatif
☐ Formulaire d'abonnement Grand aiR avec une photo d'identité de moins de 3 mois (si concerné)
☐ Pour l'abonnement SNCF : deux photos d'identité de moins de 3 mois – liasse à remplir sur
place
☐ Attestation d'assurance scolaire pour 2018/2019 (si celle-ci n'est pas en votre possession ce
iour, elle vous sera demandée lors de la rentrée des classes)

Pour les élèves bénéficiaires d'un PAP ou d'un PAI ou autres au collège fournir un exemplaire du ou des documents ainsi que le dernier bilan orthophonique.





Cadre	réservé	au	lycée

Document à rapporter lors de l'inscription

FICHE D'INSCRIPTION 2018/2019

IDENTIT	É DE L'ÉLÈVE		
NOM (en lettres majuscules) :			
Prénoms (dans l'ordre de l'état civil) :			
Régime : ☐ Externe ☐ Demi-Pensionnaire ☐ Interne			
N° de téléphone portable			
Né(e) le : à :	Département : Pays :		
ASSR obtenue : ☐ oui ☐ non			
PCS1 obtenu : ☐ oui ☐ non	(fournir la copie de l'attestation)		
Bénéficie : ☐ PAP ☐ PAI (Dans ce cas, fournir une photocopie du document)	□ PPS Autres		
	ou □ RÉINSCRIPTION BÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE		
IMPORTANT : les choix indiqués ci-dessous sont défir Il convient donc de compléter de façon très précise ce			
ENSEIGNEMENTS D'EXPLORATION : UN ENS	EIGNEMENT OBLIGATOIRE, CHOISIR LE DEUXIÈME		
① enseignement économique (sciences écono l'économie et de la gestion) : obligatoire	omiques et sociales + principes fondamentaux de		
② À choisir parmi (proposer deux vœux en les	numérotant de 1 à 2) :		
Sciences de l'Ingénieur (S.I. – Euro) Sciences de Laboratoire (S.L.)			
☐ Biotechnologies ☐ Informatique et Création Numérique (I.C.N.)			
Arts Visuels – Arts du Son (A.VA.S.)			
Sciences de l'Ingénieur (S.I.) + Création e	t Innovation Technologiques (C.I.T)		
Sciences de Laboratoire (S.L.) + Biotechn	ologies		
DEUX LANGUES VIVANTE	S ÉTRANGÈRES OBLIGATOIRES		
☑ Anglais	☐ Allemand ☐ Italien		
(Le niveau du cours dispensé est identique en LV Le choix de la LV1 et de la LV2 pour les épreuves	1 et LV2. s du baccalauréat se fera pendant l'année de terminale.)		
ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS	: UN SEUL ENSEIGNEMENT POSSIBLE		
BIA et EURO sont en parallèle de l'AP dans suffisant pour que l'élève n'ait pas besoin d'a l'Atelier de pratique artistique (A.P.A.) Brevet d'initiation à l'aéronautique (B.I.A.) Section européenne : anglais – mathér anglais – physiq anglais – science	(impossible avec enseignement euro) matiques ue / chimie		
* Dans ce cas, le cours de sciences de l'ingénieu			

FAMILLE - ADRESSE Situation familiale des parents : ☐ Mariés, PACS ou vie maritale ☐ conjointe (fournir copie du jugement de divorce) ☐ Séparés ou divorcés - Autorité parentale exclusive □ Veuf ☐ Autre Responsable légal: □ Père ☐ Les 2 parents ☐ Mère ☐ Autre (précisez) : L'élève vit chez : ☐ Sa mère ☐ Famille d'accueil □ Foyer ☐ Ses 2 parents ☐ Son père ☐ Autre (précisez):..... Nom de la mère : Nom du père : Prénom : Prénom : Adresse:.... Adresse: Tél. domicile : Tél. domicile : Tél. travail : Tél. travail:..... Tél. portable : Tél. portable : E-mail:.... E-mail: Profession: Profession: occupe un emploi chômage □ retraité 🗖 occupe un emploi chômage 🗖 retraité 🗆 Je soussignée autorise le lycée à me contacter par sms et Je soussigné autorise le lycée à me contacter par sms et mail: oui 🗆 non 🗖 mail: oui 🗖 non 🗆 Nombre d'enfants à charge des parents dans le second degré (collège, lycée) : Nombre total d'enfants à charge des parents : Assurance individuelle de l'élève et responsabilité civile de l'élève : oui 🗆 non 🗖 Compagnie et adresse :N° de contrat :..... Je soussigné(e) autorise : la prise de vue et l'utilisation des photos réalisées de mon enfant dans le cadre de la promotion du lycée : oui 🗖 non 🗖 la communication mes coordonnées aux associations de parents d'élèves : oui 🗖 non 🗖 L'inscription au lycée vaut adhésion au règlement intérieur. Signature de l'élève Fait le Signature des parents





Document à rapporter lors de l'inscription

FICHE INFIRMERIE

		non conf i ei ei				
NOM :		***				

Prénom :	***************************************	Date de na	ussance			
Classe :	Code	classe :				
Interne Demi-per	sionnaire 🗖	Externe 🗖				
Téléphone portable de l'é	lève :					
Numéro de sécurité socia	le de l'élève	:				
	DÉTENT	EUR DE L'AUTORII	É PARE	NTALE DE L'ÉL	ÈVE	
ſ		Père			v_ Mère	
NOM Prénom						And the second s
Adresse	***************************************					
				_		
Profession						
Téléphone :						
Domicile						
Employeur Mobile						
iviobile						
Autre personne à préve	nir en cas d'	absence des paren	<u>ts :</u>			
NOM :		т	élénhone	ı ·		
					***************************************	•••
Nom et adresse précise d	e i etablisser	nent scolaire frequen	te prece	demment :		
		RENSEIGNEME	NTS MÉ	DICAUX		
Nom du médecin traitant :				Téléphone :		
Vaccination obligatoire D	ΓΡ (diphtérie -	- tétanos – poliomyélite) : date d	u dernier rappel	•	
Vaccination recommandé						
Date de la 1 ^{ère} injection :	e NON (louge			eème injection :		
	Joindre la	copie des pages va	accinatio	on du carnet de	santé	
Votro onfant présente t il	ou o til prác	onté dos problèmos e	عدمه ما	O Ci avi Jaanuali	0 (000	
Votre enfant présente-t-il	ou a-t-ii presi					
Allergies		<u> </u>				
Maladie chronique	€	<u> </u>				
Autre						
Traitement médical	_	□				
A-t-il bénéficié d'u		🗆 oui 💢	non (fou	rnir une copie)		
A-t-il bénéficié d'u	in PAP ?	□ oui □	non (fou	rnir une copie)		
> Reconnaissance	de handicap	(MDPH) ? 🗖 oui	□n	on		
A-t-il bénéficié d'u	n tiers-temps	s pour les examens ?	•	🗖 oui	non	TSVP ♥





Cité scolaire Niepce-Balleure 141 avenue Boucicaut 71100 CHALON-SUR-SAÔNE 03.85.97.96.00 cite.niepce.balleure@gmail.com

Document à rapporter lors de l'inscription

INFORMATIONS IMPORTANTES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DE L'INFIRMERIE

Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, merci de les mettre sous enveloppe cachetée à l'intention de l'infirmière ou du médecin scolaire.

Les médicaments personnels des internes doivent être déposés à l'infirmerie avec l'ordonnance en cours de validité.

En cas d'urgence, l'élève est immédiatement orienté par le service de régulation du centre 15 en faveur de la prise en charge la plus appropriée.

Le lycée prévient la famille le plus rapidement possible.

La sortie de l'hôpital de l'élève mineur est obligatoirement assurée par la famille.

En aucun cas l'élève prend seul la décision de rentrer à la maison.

Ce retour est obligatoirement validé par l'infirmière après bilan de santé et diagnostic. C'est elle qui contacte la famille et précise les modalités de sortie.

En cas d'absence des infirmières, la vie scolaire organise le retour avec les parents.

LIGNE DIRECTE INFIRMERIE: 03.85.97.96.25

Lu et approuvé le

Signature des parents

PAP 2018/2019

POUR LES NOUVEAUX ELEVES EN SECONDE

Si votre enfant a bénéficié d'un PAP durant ses années au collège, il vous appartiendra <u>d'en demander la reconduction pour l'année 2018/2019</u> en vous adressant soit au Secrétariat des Proviseurs-Adjoints soit à l'Infirmerie.

Afin de mettre en place rapidement le nouveau PAP vous avez la possibilité de nous remettre dès l'inscription de votre enfant une copie du document établi au collège.

De même si votre enfant a bénéficié d'un PPS (reconnaissance MDPH), n'oubliez pas d'avertir l'enseignant référent.

Le Secrétariat des Proviseurs-Adjoints.





INTERNAT

ACCES AU SELF

L'accès au self implique l'utilisation d'une carte magnétique à chaque passage à la borne. Elle est **gratuite** pour **les nouveaux élèves** et sera distribuée à la rentrée. Elle est valable pendant toute la scolarité au sein de la Cité Scolaire et devra être **obligatoirement** remplacée en cas de perte ou de dégradation: coût 6,10 €.

INTERNAT - TARIFS ANNUELS AU 1er JANVIER 2018

<u>Tarifs fixés par le Conseil Régional de Bourgogne</u> susceptibles d'être revalorisés au 01/01/2019

Internes $1535,00 \in$ Internes post baccalauréat C.P.G.E. $1710,00 \in$ Internes-externés $1315,00 \in$

L'inscription à l'internat est valable pour la durée de l'année scolaire. Le changement de régime n'est possible qu'à la fin de chaque trimestre.

RESTAURATION

NOUVEAUTE 2018

Deux modes de paiement sont proposés :

1 - Règlement forfaitaire (4 ou 5 jours par semaine) :

Le règlement peut se faire à réception de l'avis aux familles (facture), au début de chaque trimestre,

Par prélèvement mensuel de Octobre à Décembre et de Février à Juillet (un mandat de prélèvement SEPA vous sera transmis dès la rentrée).

DEMI-PENSION AU FORFAIT 4 JOURS OU 5 JOURS

	D.P. 4 Jours	D.P. 5 jours
<u>1^{er} terme</u> de : octobre à décembre	193,66 €	227,50 €
2 ^e terme de : février à avril	152,17 €	178,75 €
3 ^e terme de : mai à juillet	152,17 €	178,75 €

Vous pourrez choisir le forfait courant septembre dès que l'emploi du temps sera définitif. Un document, à retourner par retour de courrier, vous sera transmis afin de confirmer votre choix.

LE CHOIX DU FORFAIT EST VALABLE POUR L'ANNEE SCOLAIRE.

CITE NIEPCE - BALLEURE 141, avenue Boucicaut - BP 50099 71321 CHALON sur SAONE CEDEX Tél. 03.85.97.96.00 Fax 03.85.97.96.01

2 - Règlement à la prestation quelque soit le nombre de repas pris par semaine :

DEMI-PENSION A LA CARTE

Prix du repas : 4,40 €

La carte self devra être approvisionnée à l'avance et le repas réservé ou annulé :

- sur le site internet du Lycée : http://www.lyceeniepee.fr/ depuis un P.C. ou un téléphone portable,
- aux bornes des Vies Scolaires,
- dans le hall externat de Balleure et dans la rue des ateliers de Niepce (réservation pour le jour même).

avant 10 h 30 pour le repas de midi.

Vous pouvez réserver vos repas jusqu'à 7 semaines à l'avance (de vacances à vacances). Dans le cadre de la lutte « anti-gaspillage alimentaire » préconisée par le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, les réservations inutiles devront être annulées.

POUR PAYER

Vous pouvez choisir le paiement en ligne :

- sur le site internet du Lycée Niepce sur téléphone portable ou sur P.C. :
 - \$ http://www.byceenlepce.fr/
 - cliquez à droite de l'écran sur TURBO Self
 - La fenêtre espace numérique s'affiche,
 - ⇒ 1ère visite : créer un compte.

♥ demander la création d'un compte :

- saisir les informations (si vous n'avez pas encore votre carte self, taper 00000), ENVOYER

Un identifiant et un mot de passe vous seront transmis par mail sous 48 heures.

⇒ 2^{ème} visite : accès à votre compte :

⋄ s'identifier :

- saisir votre identifiant et votre mot de passe, CONNEXION

- ou éventuellement, les autres moyens de règlement suivants :
 - par virement, un R.I.B. est disponible à l'Intendance,
 - par chèque à l'ordre du Lycée Niepce Noter le nom et le prénom de l'élève au dos,
 - par carte bancaire
 - en espèces.

au bureau restauration de l'intendance.

PASSAGE AUX BORNES PLATEAUX DU SELF

Lors du passage au distributeur de plateaux, un affichage vous informe sur les droits et le solde de la carte. Lorsqu'il vous reste 2 repas, un bip vous alerte : "Pensez à recharger votre carte".

AIDES FINANCIERES

En cas de difficultés financières, les familles peuvent prendre contact avec l'assistante sociale du Lycée au 03.85.97.96.26. L'aide sera attribuée après étude <u>strictement confidentielle</u> des <u>revenus</u> et des charges.

Coupon à rapporter le jour de l'inscription.

DEMI-PENSION

- o Demi-pensionnaire au forfait « paiement au trimestre »
- o Au repas « paiement à l'avance » (Fournir un chèque de 4,40 € minimum avec le présent coupon)



Document à conserver

INFORMATIONS SUR L'ATELIER DE PRATIQUE ARTISTIQUE

La cité scolaire propose un atelier de pratique artistique, ouvert chaque année à une vingtaine d'élèves volontaires du lycée. Cet atelier permet aux élèves de participer à un projet artistique en partenariat avec des professionnels reconnus. Il leur permet de favoriser le développement personnel, l'autonomie de l'élève mais aussi de conformer un choix futur dans une carrière artistique.

Les années précédentes, les élèves ont ainsi pu aborder la création théâtrale avec la représentation de « L'île aux esclaves » de Marivaux (œuvre étudiée en seconde générale), le design avec la création de mobilier métallique (en partenariat avec l'entreprise Fermob), la bande dessinée (avec l'illustrateur Jean-Louis Thouard), le photo-reportage (projet sélectionné par l'académie pour le prix de l'audace artistique et culturelle) et en 2015-2016, un atelier intitulé « Ma cabane au Canada » qui a proposé notamment un work shop avec l'architecte plasticien Patrick Condouret (professeur de design de Saint-Étienne, école de renommée mondiale) et des réalisations sous forme de maquettes. En 2016-2017, le travail créatif avait pour thème le design de lumière, approfondi par des visites d'expositions et une conférence, avec l'objectif de réaliser une lampe avec l'imprimante 3D en collaboration avec le FabLab. Le projet de l'année 2017-2018 est sur le thème du cinéma : réalisation d'un court-métrage de fiction autour de Nicéphore Niepce, depuis la création du scénario jusqu' à la projection du film. Les élèves seront donc scénaristes, acteurs, techniciens...

Fonctionnement de l'atelier : les horaires sont fixés en début d'année scolaire en concertation avec les intervenants **pendant les heures de cours**. Courant mars, une restitution de l'atelier est organisée sous forme d'exposition. Les parents, élèves et intervenants sont invités.

La coordination et le suivi de l'atelier sont assurés par Mme PILLON (professeure de sciences physique) et par Mme CARNET (professeure d'arts visuels et référente culture).

Inscription : le nombre de places étant restreint, il convient de s'inscrire sur la feuille d'inscription en cochant la case « atelier de pratique artistique ». Les élèves qui suivent l'option arts visuels, art du son sont encouragés à s'inscrire.

BREVET D'INITIATION AÉRONAUTIQUE

Il s'agit d'une formation extra-scolaire subventionnée en partie par le foyer socio-éducatif, **ouverte uniquement aux élèves de seconde générale et technologique du lycée**, dont l'objectif est de permettre à des jeunes d'accéder aux métiers de l'aéronautique (140 métiers) et militaires (45 métiers).

Contenu de la formation

- 30 cours théoriques de 1h30 à 2h sur 5 thèmes (aérodynamique, réglementation, météorologie, navigation aérienne, grands évènements aéronautiques)
- 1h30 de vol à l'aéroclub du Grand Chalon, à l'issue des cours théoriques.

Les cours ont lieu au lycée et sont dispensés à titre gratuit par les formateurs de l'aéroclub du Grand Chalon. Les séances de vol sont à la charge des familles (environ 200 € en 2017).

Validation de la formation

En fin de formation, au mois de mai, les élèves passent le brevet d'initiation aéronautique. Ce diplôme est reconnu par l'armée de l'air et l'aviation civile. Le B.I.A. représente la première étape conduisant au brevet de pilotage et éventuellement une carrière dans l'aéronautique.

Inscription

Pour s'inscrire, il faut cocher la case correspondante sur la fiche d'inscription et fournir une lettre de motivation (en raison du coût de la formation et du travail personnel supplémentaire engendré, seuls les élèves suffisamment motivés seront retenus). Les formateurs seront présents lors de la journée d'inscription en classe de 2^{nde} pour répondre à vos questions.







Document à conserver

TRANSPORTS SCOLAIRES

Titre de transport	Carte Grand aiR (Zoom) Déplacements dans le Grand Chalon Doligatoire pour tous les élèves (sorties pédagogiques, stages)	Bahut ou Buscéphale	Abonnement SNCF ⇒ Déplacements par train dans tout le département
Modalités	Remplir le formulaire disponible dès fin mai au secrétariat élèves et téléchargeable par la suite sur www.buszoom.com. Pour les élèves déjà titulaires de la carte, elle est valable 6 ans. Ne remplir le formulaire qu'en cas de changement d'établissement, pour une mise à jour (ne pas fournir de photo d'identité).	www.bourgognefrancheco Pour les élèves déjà titulaires de la carte, elle est toujours valable. Pour les élèves qui font une première demande, la carte sera	rentrée scolaire. Si la carte n'est pas reçue à la rentrée, acheter en gare un abonnement mensuel «élève – étudiant – apprenti», qui sera remboursé sur présentation de la carte définitive (dans la limite de deux abonnements mensuels). ilité de transport bus et train,

En cas de perte, vol, détérioration	Coût : 11 € (Grand Chalon) Remplir le formulaire, joindre une photo d'identité et le chèque.	` ,	
--	---	-----	--

Remarque: pour les élèves internes qui prennent le train, il faudra:

- remplir un dossier de demande d'aide aux transports (à retirer au secrétariat élèves),
- acheter les titres de transport et les conserver, puis les envoyer au conseil départemental selon les modalités précisées dans le dossier de demande d'aide aux transports.





Demande d'abonnement Grand aiR 2018 – 2019

OBLIGATOIRE

1 photo d'identité de moins de 3 mois

Il est **OBLIGATOIRE** de remettre ce formulaire complété à l'établissement scolaire que vous fréquenterez à la prochaine rentrée <u>(dans le cadre des dispositions précisées par votre établissement)</u>. Votre carte vous sera délivrée par votre établissement scolaire à la rentrée de septembre.

sera délivrée par votre établissement scolai	ire à la rentrée de septembre.
Remplir en lettres capitales	
Nom	
Prénom	
Adresse	
Code postal	
Commune	
Date de naissance/	1/1111
N° de téléphone de l'élève (parents si l'élève est mineur)	
Mail	
En retournant la présente demande, dans les véhicules) dans les transpor	je m'engage à respecter le règlement intérieur (affiché ts en commun.
Nom de l'établissement fréquenté en 2018-2	2019
Niveau	Première demande de carte
Signature du demandeur de la carte :	Renouvellement
Seulement 2 les week-ends & vacan	votre abonnement Grand Air + 24€ pour voyager librement ces scolaires et sur le service Déclic! re de demande sur www.buszoom.com
	.buszoom.com « Alertes sms » et recevez les alertes
en cas de perturbations sur votre lign Cachet de l'établissement obligatoire	Cadre réservé à l'administration N° carte :
	Pièces manquantes :

Impression **Bezin Haller ·** 71530 Crissey